

## Quelques éléments d'évolution de la typologie monétaire dès l'avènement de Charles Martel (717-741)

par Christophe Adam\* Philippe Cossettini\*\*

La publication récente, de plusieurs articles concernant des deniers émis sous les maires d'Austrasie Charles Martel et Pépin, nous permet d'établir certains constats: L'amorce d'une mutation de la typologie du denier, qui mènera ensuite, plus tard, à sa normalisation, semble se profiler dès l'avènement de Charles Martel et les « balbutiements » de ce changement pourraient être considérés comme une première étape transitoire entre monnayage mérovingien et monnayage carolingien (1). Du moins, c'est l'impression que nous donne l'apparition, dès les premières décennies du VIII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux types monétaires, caractérisés par l'abandon d'une représentation « figurée » au profit de celle constituée seulement de « graphies » (2). Ces évidences, qui nous ont fait parfois pressentir, souvent à juste titre, la datation plus haute d'une émission à « portrait » plutôt que celle qui en est démunie, prennent un caractère singulier lorsque l'on s'aperçoit que la totale compréhension d'une légende ne s'effectue, parfois, qu'après la lecture consécutive des deux faces d'une monnaie. Un premier constat, issu du rapprochement effectué entre des deniers frappés à Troyes (Aube) (3) (Fig.1) et des deniers frappés à Chappes (Aube) (4)<sup>6</sup> (Fig.2) montre que les inscriptions indiquent clairement le nom des lieux d'émissions, inscrit plein champ et réparti entre droit et revers : +RI//KAS pour Troyes et KAP//PAS pour Chappes (*Troyes, à cette époque, semble engluée dans le royaume de Bourgogne dont elle en constitue la limite septentrionale en lisière de l'Austrasie*).



Fig. 1 (denier TRI/KAS Numismatik Lanz agrandissement x 2)



Fig. 2 (denier KAP/PAS Numismatik Lanz agrandissement x 2)

\* christophe.adam@lesmonnaieschampenoises.fr.

\*\* Chercheur indépendant ; membre de la SÉNA.

Une autre émission portant un nom de lieu composé, partagé entre droit et revers, semble être celle pour l'abbaye de Saint-Rémi de Reims : **SCO //RM** (pour SanCtO / ReMigii) [MF 296, pl. IX, n° 221] (Fig. 3). (*Reims est alors une des deux capitales de l'Austrasie*).

Cette émission remarquable offre par ailleurs une certaine continuité de style avec ses prolongations carolingiennes, sous Pépin jusqu'à Charlemagne (5). Son aspect déjà précarolingien, ainsi qu'une certaine « pérennité », nous font concevoir une datation basse, du moins la plus basse parmi tous les exemples qu'offre cette étude.



Fig. 3 (denier SCO/RM, BnF Prou 2848 agrandissement x 2)

Ce premier constat nous permet également d'appréhender une des méthodes possibles de lecture favorisant la détermination de certaines émissions jusqu'ici incomprises. Ainsi, l'existence de ce mode de lecture permet de valider, en Provence, celle du denier d'Abbon, émis lorsque Charles Martel lui confère le titre de duc de Provence (c.733) pour s'être dévoué entièrement à sa cause (Fig. 4). Selon la volonté de Charles, à ne pas vouloir favoriser à nouveau l'affirmation d'une identité provençale qui, auparavant, avait mené à la révolte, l'émission s'effectuera sous le contrôle d'un monétaire et portera encore une légende circulaire afin de le préciser (6) (*Abbon n'a pas encore accédé au patriciat à cette époque*) :

D : **+mASILIA** s'articulant autour d'un **A** inscrit plein champ.

R/ : **+IACOmO** (pour *Iaco monetarius*) s'articulant autour d'un **B** inscrit plein champ.

Les « **m** » sous une forme onciale (7). **A // B** pour A//Bbon.

Cette émission porte donc le nom d'Abbon, selon le mode de lecture utilisé *supra*, réduit à sa forme phonétique suivant une formulation très répandue dans le monnayage provençal précédent (8).



Fig. 4 (denier A/B, Bnf MER-3765 agrandissement x 2)

Par comparaison avec d'autres monnaies frappées à la même époque, il est désormais possible d'établir une classification, hors chronologie et tout à fait sommaire, de la

nouvelle typologie introduite :

- Une première catégorie offre le seul nom d'un lieu, scindé entre droit et revers : Troyes, Chappes, Saint-Rémi de Reims...

- Une seconde catégorie, qui semble constituer un cas isolé, offre le nom de l'autorité émettrice réparti ainsi. Représentée par l'émission du duc Abbon sous contrôle du monétaire Iaco, sa conception est hybride, associant une typologie semi-classique, aux légendes encore circulaires, à ce nouveau concept d'écriture.

- Une troisième catégorie, la plus répandue, offre au droit le nom de l'autorité émettrice sous la forme d'un monogramme et au revers le nom de l'atelier émetteur ou celui du lieu de diffusion. C'est cette typologie qui sera finalement conservée et harmonisée à partir du règne de Pépin le Bref (751-768), rétablissant alors le nom royal sur toutes les monnaies, et portant au revers, à titre de garant, le nom du monétaire ou celui de l'atelier. C'est d'ailleurs à Pépin qu'est attribuée la première grande réforme visant à uniformiser la monnaie dans le royaume, avec le capitulaire de Ver, signé le 11 juillet 755 (9).

Les deniers de Vienne (Isère) et de Lyon (Rhône) frappés au nom de l'évêque Austrebert (719-742) rentrent dans cette troisième catégorie : AVS//VI pour Vienne (Fig. 5) et AVS//LVD pour Lyon (Fig. 6).



Fig. 5 (denier AVS//VI - Bnf Prou 1316 agrandissement x 2)



Fig. 6 (denier AVS//LVD - Bnf Prou 2836 agrandissement x 2)

En Provence, la série de deniers d'Antenor (c.711-716) (10) liée aux spoliations de biens ecclésiastiques survenues lors sa révolte (c.715-716) pourrait être considérée comme les prémices de cette innovation graphique qui ne se généralisera ensuite que progressivement sous la mairie de Charles Martel, puis sous celle de Pépin le Bref.

D'une typologie en tout point similaire à celle que présentent les émissions d'Austrebert (11) décrites précédemment, cette série d'Antenor offre une conception qui semble rentrer ici dans une simple logique de facilité.

En effet, selon de précédents travaux (12), on sait désormais qu'Antenor utilise son

monnayage comme vecteur d'information à caractère politique. Ainsi, pour formuler le message à transmettre, il lui est plus pratique d'utiliser, au droit, le monogramme simplifié ANT des émissions précédentes (13) (c.712-714), combiné d'un revers, portant, sous la forme d'un monogramme, le nom des possessions ecclésiastiques qu'il s'attribue désormais. Cette série de deniers d'Antenor émis lors de sa révolte offre donc les inscriptions ANT//SM (Fig. 7), ANT//AR (Fig. 8), ANT//ARD (Fig. 9), et ANT// VENE (Fig. 10) déjà reparties ainsi, juste avant l'avènement de Charles Martel (14).



Fig. 7 (denier ANT//SM - Bnf Prou 2832 agrandissement x 2)



Fig. 8 (denier ANT//AR - Bnf Prou 2823 agrandissement x 2)



Fig. 9 (denier ANT//ARD - Bnf Prou 2827 agrandissement x 2)



Fig. 10 (denier ANT//VENE - ©CGB Numismatique Paris agrandissement x 2)

La diffusion de cette typologie, ou l'étendue de ce balbutiement de réforme monétaire, semble s'articuler, en partie, autour d'un axe Seine-Rhône. Nous avons déjà évoqué dans une précédente publication l'importance de Chappes, dernier port navigable à cette époque en amont de la Seine, quant à son rôle pour l'acheminement des marchandises par voie terrestre via la Bourgogne, puis par voie navigable sur le Rhône (15).

Des deniers d'une typologie analogue, semblant entrer dans la troisième catégorie, ont également été frappés à Metz (*qui comme Reims, est une des deux capitales de l'Austrasie*). Le type le plus connu porte les inscriptions ME//D (Fig. 11).

Il est datable du premier tiers du huitième siècle. Certains numismates voient en la lettre D l'initiale de Dagobert III (711-715) ou celle de Théodoric IV (721-737) (*Deodericus*). Un autre denier attribué à la cité de Metz porte, quant à lui, les inscriptions ME//A (Fig. 12). Compte tenu de la période d'émission, cette lettre A pourrait peut-être se rapporter à l'évêque Aptat (707-715). Les deniers à la lettre D, nous semblant avoir été frappés peu après cette émission, pourraient être considérés comme contemporains de Théodoric IV.



Fig. 11 (denier ME/D - Bnf Prou 2839 agrandissement x 2)



Fig. 12 (denier ME/A - Bnf Prou 2838 agrandissement x 2)

Comme nous pouvons le constater, les ateliers offrant ces typologies ne sont pas exclusivement répartis selon un axe Seine-Rhône, mais semblent également s'étendre selon l'axe Rhin-Rhône, soit sur tout l'Est du *regnum francorum*, du Nord au Sud (*Austrasie-Bourgogne-Provence*). Un certain besoin de simplification ou d'unité dans la frappe monétaire à cette époque semble donc se faire ressentir. Si on ne peut affirmer l'existence d'une quelconque réforme sous la mairie de Charles Martel, cette nouvelle conception typologique semble déjà dans l'air du temps, malgré le recours, encore fréquent, à une représentation classique, par tradition ou selon le degré de complexité de l'information à délivrer, contribuant grandement à l'hétérogénéité et à la disparité des émissions monétaires à cette période. Un premier courant novateur pourrait être évoqué à partir de la Provence, touchant très vite la Bourgogne (16) pour se propager ensuite dans

l'Austrasie de Charles, alors que la Neustrie et l'Auvergne semblent conserver encore les éléments d'une typologie classique. L'aspect du denier mérovingien subira donc de lentes mutations avant d'atteindre son uniformisation et l'un des paramètres essentiels entrant dans la conception du type carolingien de la réforme de Pépin sera l'importance donnée à son module, de plus en plus choisi selon les exigences qu'imposent désormais de nouveaux graphismes. Cette métamorphose ne s'accomplira en totalité que sous son règne et ne sera désormais facilitée que par de nouvelles dispositions techniques des ateliers, afin de pallier les problèmes dus à l'exiguïté des flans utilisés auparavant (17).

## Notes

(1) Ce n'est pas la première fois qu'une typologie de « transition » est mise en évidence : LOCK ET SINGER 2003, p. 177-180 ; SCHIESSER 2017, p. 38-39.

(2) L'abandon de l'effigie impliquera très vite celui des légendes circulaires.

(3) ADAM, VANDENBOSSCHE ET MANTEAUX 2016A, p. 271-276.

(4) ADAM, VANDENBOSSCHE ET MANTEAUX 2017, p. 124-126.

(5) CRINON 2003, p. 135-140.

(6) COSSETTINI 2012, p. 44.

(7) L'utilisation du « m » sous une forme onciale, inclus ici dans la légende IACOMO parmi les autres lettres classées indifféremment comme capitales rustiques ou comme onciales, favorise instantanément la compréhension de la légende en indiquant le début d'un nouveau mot parmi la continuité de caractères qui la compose. Sur les manuscrits à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, l'onciale, lorsqu'elle n'a pas été retenue pour le texte, est employée pour les titres, incipits et explicits, dans un souci de hiérarchie entre les différentes écritures.

(8) Exemples : NFDS pour **N e m F i D i u S** ; ISAO pour **I S A r n O**.

(9) BALUZE, Capitul. t. I, p.167 ; BOMPAIRE et DUMAS 2000, p. 87.

(10) Le recensement systématique des émissions des patrices de Provence consent désormais l'établissement de points de comparaison et d'étude, stables et vérifiables, permettant d'approcher leur ordonnancement et leur datation. Un ouvrage, exclusivement consacré à ce sujet, est à paraître.

(11) Cette observation pourrait nous permettre d'envisager une diffusion des deniers d'Austrebert dès la troisième décennie du VIII<sup>e</sup> siècle (et non pas au cours de la quatrième ou de la cinquième décennie).

(12) COSSETTINI 2015, p. 25-28.

(13) Émissions consécutives à celles portant le monogramme élaboré d'Antenor [MF 68, Pl. IV, n° 81] pouvant être développé en ANTE(N)(E)RO. Non contenues dans la trouvaille de Cimiez, elles offrent au droit, une effigie à droite ou à gauche, et le monogramme désormais simplifié ANT au revers : Forum Numismaticum2 ; vente J. Elsen & fils SA, Auction 107, lot 519.

(14) SM : spoliation de l'église Sainte-Marie-et-Saint-Victor de Marseille ; AR : spoliation de l'Église d'Arles ; ARD : spoliation du diocèse d'Ariridum ; VENE : spoliation de la résidence épiscopale fortifiée de Venasque.

(15) ADAM, VANDENBOSSCHE et MANTEAUX 2016B, p. 36.

(16) Avant que Charles Martel n'en reprenne le contrôle, Provence et Bourgogne semblent constituer de véritables républiques épiscopales. De prochains travaux devraient faire apparaître de grandes analogies dans la conception (mutuelle) de leurs émissions ecclésiastiques.

(17) Une place à part sera donnée aux « grands deniers » de Tours (d'un module de 16-17



mm) correspondant à une série de transition de l'or à l'argent. Ces deniers forment un groupe singulier qui ne trouvera peu de réelle équivalence dans les autres centres monétaires. Leurs frappes, d'une relative courte durée dans ce module exceptionnel, ne semblent avoir été rendues possibles que par l'emploi d'un argent à très haut titre. SARAH et SCHIESSER 2013.

## Bibliographie

ADAM, VANDENBOSSCHE et MANTEAUX 2016A : C. ADAM, E. VANDENBOSSCHE et P. MANTEAUX, « Des deniers frappés à Troyes sous Charles Martel (717-741) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, septembre 2016, p. 271-276.

ADAM, VANDENBOSSCHE et MANTEAUX 2016B : C. ADAM, É. VANDENBOSSCHE ET P. MANTEAUX, « Des deniers de Genillé réattribués à Troyes et Chappes (Aube) », *CahNum*, juin 2016, p. 35-38.

ADAM, VANDENBOSSCHE et MANTEAUX 2017 : C. ADAM, É. VANDENBOSSCHE et P. MANTEAUX, « Des deniers frappés à Chappes sous Charles Martel (717-741) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, avril 2017, p. 124-126.

BOMPAIRE et DUMAS 2000 : M. BOMPAIRE et FR. DUMAS, *Numismatique Médiévale*, Turnhout, 2000.

COSSETTINI 2012 : Ph. COSSETINI, « Les monnaies des patrices de Provence - Réflexions autour de nouvelles hypothèses d'attribution », *CahNum*, mars 2012, p. 43-45.

COSSETTINI 2015 : Ph. COSSETINI, « Les émissions d'Antenor au monogramme simplifié ANT », *CahNum*, décembre 2015, p. 25-28.

COSSETTINI 2016 : Ph. COSSETINI, « Le denier d'Antenor au monogramme ARD et le denier de Charlemagne à légende ARDIS (*sic*) : Nouvelles hypothèses d'attribution », *CahNum*, juin 2016, p. 31-34.

CRINON 2003 : P. CRINON, « Reims (Marne - France) : Corpus des monnaies mérovingiennes (Civitas, Pagus, Vicus Sancti Remidii, Ecclesia) », *Revue Belge de Numismatique*, 2003, pp. 59-150.

LOCK et SINGER 2003 : J. A. LOCK ET G. A. SINGER, Quelques deniers de transition, *Bulletin de la Société française de Numismatique*, octobre 2003, p. 177-180.

PROU 1892 : M. PROU, *Les monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892.

SARAH et SCHIESSER 2013 : G. SARAH et Ph. SCHIESSER, « Les « grands deniers » de Tours, un exemple local de l'apparition du monnayage d'argent mérovingien », *Revue numismatique* 2013, p. 355-382.

SCHIESSER 2017 : Ph. SCHIESSER, *Monnaies et circulation monétaire mérovingienne (vers 670 – vers 750) ; Les monnayages d'argent de Touraine*, Paris (RTSÉNA 7) 2017.